



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 17 juin 2024 à 19 heures  
Salle du conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe HANU, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

**Présents :** BOUVIER-LEJEUNE Adeline - COLLAS Philippe - END Renaud - FONTAINE Mauricette – HANU Christophe - KOENIG Romy - LEROY Gérard – PERROT Jean – TERGORESSE Laëticia – VILLENEUVE Aurélie - WEIGERDING Corinne

**Excusés :** LAGRANGE Daniel donne pouvoir à Christophe HANU, NUNEZ Pierrette donne pouvoir à Laetitia TERGORESSE, GÉRARD Sébastien donne pouvoir à FONTAINE Mauricette, PFISTER Paul, USTUN Metin

A été nommée **secrétaire de séance** : WEIGERDING Corinne

### Ordre du jour

- 1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13.05.2024**
- 2) **CCMM – modification de statuts**
- 3) **Demande aide financière CD54 - Terrain multisports**
- 4) **Demande aide financière CD54 - Rénovation énergétique mairie**
- 5) **Bon cadeau CM2**
- 6) **École Jean Rostand - Abonnement Oneconnect**
- 7) **École Jean Rostand - Subvention exceptionnelle sortie scolaire**

#### 1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13.05.2024**

Unanimité       Pour       Contre       Abstention

#### 2) **Communauté de communes Moselle et Madon – Changement d'adresse du siège**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au maire expose au conseil que la localisation du siège de la communauté de communes relève obligatoirement des statuts communautaires. A la suite de l'installation des services de la communauté de communes de Moselle et Madon dans leurs nouveaux locaux, il convient de mettre en conformité les statuts.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au maire invite le conseil à ratifier la modification libellée comme suit :

##### « **Article 2**

*Le siège de la communauté de communes est fixé au 712, rue Nicolas Cugnot à Neuves-Maisons. »*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification de l'article 2 des statuts de communautaires suite au changement d'adresse du siège de la communauté de communes de Moselle et Madon ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Unanimité

Pour

Contre

Abstention

---

### 3) Terrain multisports – Demande aide financière CD54

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au maire rappelle aux élus qu'il est essentiel de mobiliser la population autour de la pratique sportive. Afin de développer encore l'offre sportive sur le territoire de la commune de MESSEIN, il propose la création d'un espace multisports et de motricité à proximité de la base nautique et de plein air.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

- APPROUVE le projet de création d'un terrain multisports, pour un montant estimatif de 81 015.34 € H.T. ;
- DÉCIDE de solliciter une aide financière auprès :
  - du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024 ;
- CHARGE Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à ce dossier.

Unanimité

Pour

Contre

Abstention

---

### 4) Rénovation spatiale et énergétique de la Mairie – Demande aide financière CD54

Le bâtiment mairie-poste date de 1973 et n'a fait l'objet d'aucune rénovation depuis sa construction. Face à un bâtiment énergivore et bien conscients des enjeux énergétiques et climatiques les élus projettent la rénovation complète de la mairie.

Les objectifs poursuivis dans cette opération sont multiples :

- Rénovation énergétique du bâtiment dans le respect de l'environnement ;
- Maîtrise des consommations énergétiques, pour une meilleure gestion des dépenses publiques ;
- Accessibilité du bâtiment ;
- Valorisation du patrimoine communal ;
- Augmentation du nombre de place de stationnement pour le bâtiment et la zone commerciale de la place de l'Estacade ;
  - Réunionification des services administratifs et postaux ;
  - Confort amélioré pour les usagers, les employés et les élus ;
  - Création de 3 logements communaux (deux T2 et un T3).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'opération Rénovation spatiale et énergétique du bâtiment de la Mairie ;
- SOLLICITE des aides financières auprès :
  - Du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle au titre du dispositif « Appui aux territoires » ;

- l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la Région Grand Est en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire au titre du dispositif CLIMAXION.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Unanimité       Pour       Contre       Abstention

---

### 5) Bon cadeau élèves CM2 École Jean Rostand

Madame l'adjointe déléguée aux affaires scolaires propose aux élus d'offrir aux élèves de CM2 de l'école Jean Rostand de Messein en partance pour le collège pour la rentrée 2024-2025 : une calculatrice ainsi qu'un bon d'achat d'une valeur 15.00 € (quinze euros) pour l'acquisition de livres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une calculatrice et d'un bon d'achat d'une valeur 15.00 € (quinze euros) pour l'acquisition de livres à chaque élève de CM2 de l'école Jean Rostand de Messein ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Unanimité       Pour       Contre       Abstention

---

### 6) École Jean Rostand – Abonnement Oneconnect

Madame l'adjointe déléguée aux affaires scolaires présente aux élus la demande la directrice de l'école primaire Jean Rostand de MESSEIN de souscrire un abonnement de trois ans à Oneconnect, **espace numérique de travail** permettant les échanges entre parents et l'équipe pédagogique. Elle présente le devis établi sur la base de 160 élèves qui s'élève à 1 310.40 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la souscription à l'abonnement pour une durée de trois ans à Oneconnect ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Unanimité       Pour       Contre       Abstention

---

### 7) École Jean Rostand - Subvention exceptionnelle sortie scolaire CE1-CE2

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au maire présente aux élus la demande de subvention exceptionnelle de 610.00€ transmise par la directrice de l'école suite à une sortie pédagogique de la classe de CE1-CE2 au Centre de Loisirs et d'Animations multiples d'Art-sur-Meurthe. Cette participation financière permettra de diminuer le coût par élève pour les familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 610.00 € (six-cent-dix euros) à la coopérative scolaire de l'école Jean Rostand de MESSEIN ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Unanimité

Pour

Contre

Abstention

---